

Formation Flash : l'audit financier

Si l'audit financier est source d'appréhension pour les bénéficiaires, il est aussi un excellent moyen d'améliorer ses pratiques et procédures.

A l'occasion de la parution du modèle indicatif de l'audit financier pour les projets Horizon Europe, l'ANRT fait le point sur la procédure d'audit financier des projets en coûts réels, et vous transmet ses bonnes pratiques pour vous permettre de vous préparer au mieux à cet exercice.

Objectifs pédagogiques

Différencier les types de contrôles applicables.

Connaître la procédure de l'audit financier.
Acquérir les bonnes pratiques pour se préparer judicieusement.

Prérequis

Aucun. Formation ouverte aux débutants, primo accédant à un financement européen.

Pour qui

Directeurs financiers, chargés de projets, chargés du suivi financier de projets européens, chercheurs, directeurs d'entreprises, comptables, contrôleurs de gestion.

Modalités pédagogiques

Un exposé théorique enrichi d'exemples, de quiz, suivi d'échanges interactifs.

Un support de formation, une bibliographie.

Où

Session en distanciel (visioconférence sur Teams).

Évaluation

Un questionnaire d'évaluation, à compléter en ligne en fin de session, permet aux participants d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et la qualité de la formation.

Présence

Un certificat de réalisation est transmis aux participants à l'issue de la formation.

10h00 Accueil et objectifs de la formation

10h15 Les différents types de contrôle
Certificat sur les états financiers (CFS)
Check, review et audits

10h45 L'audit financier
Projets en coûts réels vs projets en Lump Sum
Procédure de l'audit financier étape par étape
Bonnes pratiques : comment bien vous préparer à chaque étape

12h30 Questions & Réponses
Fin de la formation



Ouvert à tous



2,5 heures



Distanciel



190 € HT



Renseignements, inscriptions, accessibilité PSH :

Valérie Philippart - Tél : 01 55 35 25 50 - formation@anrt.asso.fr

Nos formations sont accessibles jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date de session.

L'ANRT est certifiée Qualiopi pour la catégorie « actions de formation ». Possibilité de prise en charge par les fonds publics ou mutualisés, dont les OPCO (sous réserve de leur accord préalable).

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11755659875 auprès du préfet de région d'Île-de-France.